

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance VI — Salle d’audience n° 2
3 Situation en République démocratique du Congo
4 Affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* — n° ICC-01/04-02/06
5 Juge Robert Fremr, Président — Juge Kuniko Ozaki — Juge Chang-ho Chung
6 Procès
7 Mercredi 20 avril 2016
8 (*L’audience publique est ouverte à 9 h 34*)
9 M. L’HUISSIER : Veuillez vous lever.
10 L’audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
13 TÉMOIN : DRC-OTP-P-0892 (*sous serment*)
14 (*Le témoin s’exprimera en swahili*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Oui, bonjour à tous.
16 Monsieur le greffier d’audience, pouvez-vous citer l’affaire, je vous prie ?
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Oui, merci, Monsieur le Président.
18 La situation en République démocratique du Congo, *Le Procureur c. M. Bosco*
19 *Ntaganda*. Référence : CPI-01/04-02/06 (*phon.*).
20 Et nous sommes en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Merci.
22 Le Procureur, pouvez-vous présenter votre équipe ?
23 M^{me} SIM (interprétation) : Bonjour, Monsieur le Président.
24 Bonjour, Mesdames et Messieurs les juges.
25 Nous avons Dianne Luping, substitut, James Pace, premier substitut, Selam Yirgou,
26 chargé d’affaire, et moi-même, Kristy Sim, premier substitut.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : La Défense.
28 M^e BOUTIN (interprétation) : Oui, bonjour, Monsieur le Président, Mesdames et

1 Messieurs les juges.

2 Pour la Défense, ce matin, nous avons, en présence de M. Ntaganda ici avec nous,
3 nous avons Elisa Binon, stagiaire, Chloé Grandon, assistante juridique, et moi-même,
4 Luc Boutin, coconseil.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Merci, Monsieur Boutin.

6 Les représentants des victimes.

7 M^{me} PELLET : Merci, Monsieur le Président.

8 Les anciens enfants soldats sont représentés par Mohamed Abdou et par moi-même,
9 Sarah Pellet, conseil au Bureau du conseil public pour les victimes.

10 M. SUPRUN : Bonjour, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les juges.

11 Les victimes des attaques sont représentées par le Bureau du conseil public pour les
12 victimes, Anne Grabowski, juriste associé, et moi-même, Dmytro Suprun, conseil.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Merci beaucoup, Monsieur
14 Suprun et Madame Pellet.

15 Madame le témoin, bonjour. Comment vous sentez vous ce matin ? Vous vous
16 sentez bien ?

17 M. LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, je me sens un peu... un peu... bien.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Très bien, Madame le témoin.

19 Nous allons poursuivre le contre-interrogatoire par la Défense et nous pourrons
20 terminer ce témoignage aujourd'hui.

21 Et avant de donner la parole à M. Boutin, j'aimerais m'adresser à votre assistante.

22 Madame, nous étions tous là à 9 heures hier, mais vous n'y étiez pas là. Juste pour
23 vous faire savoir combien cette Chambre est insatisfaite de cette situation.

24 Monsieur Boutin, je vous cède la parole.

25 M^e BOUTIN (interprétation) : Oui, Monsieur le Président, merci.

26 Je crois que je serai assez bref, beaucoup plus rapide que ce que j'avais anticipé.
27 Comme on le dit, la nuit porte conseil. J'ai parcouru la transcription d'audience avec
28 mon équipe, et nous allons simplement nous concentrer sur certaines questions qui

1 méritent éclaircissement.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Très bien.

3 QUESTIONS DE LA DÉFENSE (*suite*)

4 PAR M^e BOUTIN (interprétation) :

5 Q. Madame le témoin, vous m'entendez bien ?

6 R. Bonjour. Oui, je vous entends très bien.

7 Q. Je voudrais revenir sur la description que vous avez faite de vos activités pendant
8 la deuxième attaque.

9 Vous aviez dit que, pendant les premiers jours, vous étiez enfermée avec votre
10 famille dans la maison.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Maître Boutin, nous sommes en
12 audience publique. Pensez-vous que nous devrions passer à huis clos partiel ?

13 Le greffier d'audience, nous passons à huis clos partiel.

14 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 39*)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (*Passage en audience publique à 10 h 45*)

10 M. LE GREFFIER (interprétation) : Nous sommes en audience publique, Monsieur le
11 Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Merci.

13 Madame le témoin, nous en avons terminé avec votre témoignage, et je tiens
14 vraiment à vous remercier très... du fond du cœur. Vous avez fait un très long
15 voyage pour venir jusqu'ici, à La Haye. Vous êtes venue témoigner. C'était... Et je
16 suis certain que votre témoignage nous aidera à trouver la vérité. Et nous vous
17 souhaitons un bon retour chez vous. Merci beaucoup.

18 Le témoin peut maintenant sortir du prétoire, s'il vous plaît.

19 LE TÉMOIN (interprétation) : Je vous remercie.

20 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Maintenant, j'aimerais que nous
22 parlions d'un dernier problème avant de lever la séance.

23 Nous aurons demain la séance de fin d'après-midi, mais nous commencerons
24 à 17 h 30 — 17 h 30, demain après-midi.

25 Maître Boutin, ensuite, si je ne me trompe, du fait de raisons qu'on connaît tous,
26 vous nous quittez, n'est-ce pas ? Vous nous quittez aujourd'hui ?

27 M^e BOUTIN (interprétation) : Oui, oui, oui, oui, tout à fait. Je vous remercie
28 d'aborder ce sujet. En effet, c'est la fin de mon voyage ici, à la Cour, pour des raisons

1 personnelles que vous connaissez bien, d'ailleurs. Je dois rentrer chez moi, dans mon
2 pays, et je vous suis très reconnaissant de... d'avoir... et je suis très heureux d'avoir
3 pu travailler ici, dans cette Cour. Et je remercie mes collègues et toute... tous mes
4 collègues avocats.

5 Et je vous remercie, Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Merci de... pour ces mots fort...
7 fort aimables.

8 Et au nom de la Chambre, je vous souhaite un... je... je vous dis au revoir du fond
9 du cœur et du... Au nom de toute la Chambre, sachez que nous nous souviendrons
10 de vous comme étant une personne tout à fait digne, un bon professionnel, et nous
11 vous souhaitons beaucoup de réussite dans le reste de votre vie professionnelle.

12 Très bien.

13 Maintenant, Madame Luping.

14 M^{me} LUPING (interprétation) : L'Accusation aimerait aussi remercier M^e Boutin.
15 Nous avons beaucoup apprécié de travailler avec lui. C'est un véritable
16 professionnel, et nous lui souhaitons le meilleur.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT FREMR (interprétation) : Très bien.

18 Nous en avons terminé pour aujourd'hui. Nous levons donc la séance et nous
19 reprendrons demain à 17 h 30.

20 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

21 (*L'audience est levée à 10 h 49*)